

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCTNP

Procès-Verbal du jeudi 15 février 2024 à 17 h30

À la salle des fêtes de Flesselles

Le 15 février 2024 à 17h30 se sont réunis à Flesselles et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, après avoir été légalement convoqués le 9 février 2024, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie.

ORDRE DU JOUR

▶ PRESENTATION A L'ASSEMBLEE.....	3
1. <i>PRESENTATION des différents dispositifs financiers de l'OPAH</i>	<i>3</i>
▶ PROCEDURE ADMINISTRATIVE	3
▶ ADMINISTRATION GENERALE	3
2. <i>Signature Charte d'engagement SRDEII entre la Région et la CCTNP</i>	<i>3</i>
3. <i>Approbation du protocole de partenariat entre le parquet d'Amiens, l'AMF 80 et la CCTNP dans le cadre de la justice de proximité.....</i>	<i>4</i>
4. <i>Désignation d'un référent déontologue élus.....</i>	<i>5</i>
5. <i>Renouvellement de la demande de subvention Petites villes de demain pour 2023.....</i>	<i>6</i>
▶ RESSOURCES HUMAINES	6
6. <i>Créations et suppressions de poste</i>	<i>6</i>
▶ DECISIONS DE LA PRESIDENTE.....	7
7. <i>Dépôts des demandes de subventions DETR/DSIL 2024.....</i>	<i>7</i>
▶ FINANCES	8
8. <i>Engagement d'un quart des dépenses d'investissement au budget principal et aux budgets annexes de la CCTNP pour l'exercice 2024.....</i>	<i>8</i>
▶ MARCHES PUBLICS	8
9. <i>Attribution de la maîtrise d'œuvre d'ouvrages structurants sur le territoire du bassin versant de la Gézaincourtoise et sur les communes de Flesselles et Lucheux</i>	<i>8</i>
10. <i>Approbation de la modification de la nomenclature des familles homogènes de la CCTNP</i>	<i>8</i>
▶ ASSAINISSEMENT	9
11. <i>Convention de mandat relative au recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la Commune de Villers-Bocage entre la CCTNP et la Société des Eaux de Picardie.</i>	<i>9</i>
12. <i>Convention de mandat relative au recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Flesselles entre la CCTNP et la Société des Eaux de Picardie.</i>	<i>10</i>

TOURISME	10
13. <i>Approbation de la convention de partenariat 2024 avec l'association Nor patrimoine pour la gestion et l'animation du moulin de Naours (Stavèle) sur le site de la Cité souterraine de Naours</i>	10
► DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.....	11
14. <i>PRESENTATION : Rapport des orientations budgétaires 2024 de la CCTNP</i>	11
15. <i>Tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 (DOB)</i>	18
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....	18

► PRESENTATION A L'ASSEMBLEE



1. PRESENTATION des différents dispositifs financiers de l'OPAH



Des supports de présentation sont proposés en annexe de ce procès-verbal.
Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de caroline.delbecq@cctnp.fr.



Cabinet Villes Vivantes

M. Adrien LAFON
Chef de projet

► PROCEDURE ADMINISTRATIVE



La Présidente annonce les excusés ainsi que les pouvoirs. Le quorum est atteint à l'ouverture de séance avec 65 voix à exprimer.

La Présidente remercie Monsieur LOUETTE Jocelyn, Maire de la commune de Flesselles, pour l'accueil réservé au conseil communautaire ce jour.

En mémoire de Monsieur Daniel CARON, l'assemblée communautaire observe une minute de silence.

La Présidente souhaite la bienvenue à Monsieur Dominique MUNIER, récemment élu Maire de la commune de Montigny sur l'Hallue.

Madame Carole REVILLON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 7 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ouvert par la Présidente à 18h05.

► ADMINISTRATION GENERALE



2. Signature Charte d'engagement SRDEII entre la Région et la CCTNP

La présente charte a pour objet de matérialiser l'engagement conjoint de la Région et la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie à garantir la complémentarité des interventions en matière de développement économique au regard des orientations du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation dit SRDEII.

Cet engagement réciproque porte globalement sur l'accompagnement, le financement (dont les aides) et l'animation du tissu économique local. Au travers de cette charte, la Région et la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie confirment leur volonté de structurer en complémentarité des outils et dispositifs d'aides dans le but de répondre aux besoins exprimés par les entreprises.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 25 janvier 2023,
Le Conseil communautaire a autorisé à l'unanimité la signature de la charte d'engagement SRDEII

3. Approbation du protocole de partenariat entre le parquet d'Amiens, l'AMF 80 et la CCTNP dans le cadre de la justice de proximité.

La Présidente propose d'approuver le protocole de partenariat entre le parquet d'Amiens, l'AMF80 et la CCTNP dans le cadre de la justice de proximité.

Il est rappelé la présentation faite par le Procureur de la République lors du congrès départemental organisé par l'AMF80.

Ce protocole, annexé au dossier de séance, décline 4 thèmes :

1. La collaboration entre les élus et les magistrats du parquet

- La Présidente est désignée référente de projet.
Les référents, interlocuteur privilégié du Procureur de la République, seront réunis tous les 4 mois avec le Procureur de la République.
- Mise en place d'un Comité de Pilotage (COFIL), réunit une fois par trimestre alternativement au sein du tribunal judiciaire et de l'intercommunalité et composé comme suit :
 - Un magistrat référent du territoire,
 - Un chargé de mission du parquet
 - 5 maires désignés par la Présidente de l'EPCI
 - Un personnel administratif de l'EPCI

2. L'information des élus (en 4 axes)

- L'information sur les événements exceptionnels liés à l'action publique
- L'information sur les principales affaires judiciaires
- L'information sur les résultats obtenus par la juridiction et les actions menées en matière d'action publique
- L'information des élus de la politique pénale locale mise en place par le Procureur de la République.

3. Le traitement de plaintes des élus

- La politique pénale mise en place
- Les procédures dressées par les polices municipales

➤ La motivation des classements sans suite

4. Les projets communs liés à la prévention des délinquances, la lutte contre la récidive ou l'information des justiciables

- Les projets déjà en cours
- Les projets à venir

La première étape consiste à recueillir l'approbation du Conseil communautaire et désigner les maires composant le COPIL, avant d'organiser la signature courant du second trimestre 2024.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 25 janvier 2023,
Considérant les candidatures manifestées en séance,

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le protocole de partenariat comme présenté en annexe et d'acter les membres nommés au sein du COPIL comme suit :

- **Référent du projet** : Madame Christelle HIVER, Présidente de la CCTNP

Maires du Territoire Nord Picardie composant le COPIL	
1- M. Patrick BLOCKLET	Maire de TALMAS
2- M. François CREPIN	Maire de LONGUEVILLETTE
3- Mme Annie MARCHAND	Maire de BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE
4- M. Claude DEFLESSELLE	Maire de COISY
5- M. Raphaël LEJEUNE	Maire de BERNATRE

4. Désignation d'un référent déontologue élus

Depuis la loi dite 3Ds de février 2021 et son décret d'application publié en décembre 2022, chaque élu local a la possibilité de consulter un référent déontologue.

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'Elu local ;

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ;

Considérant que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles ont désigné aucun mandat d'Elu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant l'accord d'exercer les missions de référent déontologue de l'Elu local.

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la désignation de **Monsieur Pascal POUILLOT** en qualité de référent déontologue des élus locaux de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie conformément aux conditions présentées ci-dessus et sous réserve que les conditions d'impartialité et d'indépendance soient maintenues.

La présente délibération, une fois adoptée, sera communiquée et notifiée :

- Aux élus locaux de la collectivité concernée,
- Au référent déontologue désigné à cet effet

5. Renouvellement de la demande de subvention Petites villes de demain pour 2023

Vu les délibérations en date du 30 septembre 2021, portant sur l'approbation de la convention du programme Petites Villes de Demain, de la création et du recrutement d'un chargé de missions dédié, et du dépôt des demandes de subvention ;

Considérant la signature avec l'Etat en mars 2023 de la convention cadre,

Considérant les projets principaux 2024 attendus :

- Mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (cœur historique de Doullens et ensemble du territoire CCTNP),
- Création d'un guichet unique de l'habitat,
- Opération de requalification des espaces publics de centre-ville de Doullens (Missions de conception : Esquisse +, AVP, PRO en lien avec le Maître d'Œuvre)
- Mise en œuvre opérationnelle de la signalétique touristique en centre-ville et aux entrées de ville de Doullens
- Poursuite du projet de réhabilitation de la friche scolaire Montalembert,

Considérant la convention établie avec la commune de Doullens pour la prise en charge de 50% du poste de Chef de Projet Petites Villes de Demain,

Le Conseil communautaire a autorisé à l'unanimité la Présidente à solliciter la Banque des Territoires pour un accompagnement financier à hauteur de 45 000 €.

► RESSOURCES HUMAINES

6. Créations et suppressions de poste

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la Présidente propose d'approuver la modification des postes suivants :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'information effectuée aux membres du CST,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité les modifications comme présentées,

Pôle	Création	Suppression
------	----------	-------------

Solidarités	Agent social 2 ^{ème} classe (10/35 ^{ième})	Agent social (3/35 ^{ième})
Enfance Jeunesse	Auxiliaire de puériculture classe supérieure (28/35 ^{ième})	Auxiliaire de puériculture classe supérieure (17/35 ^{ième})
Tourisme	Agent d'entretien et de restauration 35h	--
Informatique	Assistant informatique	--

► DECISIONS DE LA PRESIDENTE



7. Dépôts des demandes de subventions DETR/DSIL 2024

Considérant la délibération du 15 juillet 2020, portant sur les délégations du Conseil communautaire à la Présidente, prévoyant notamment le dépôt des dossiers de demande de subvention.

Considérant l'information réalisée en Conseil communautaire le 7 décembre 2023,

Considérant le respect du délai prescrit par l'Etat, fixé au 15 janvier 2024, concernant le dépôt des dossiers de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - 2024 ;

LA PRÉSIDENTE A DECIDÉ

- De solliciter l'aide de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024 pour les projets suivants (détaillés ci-après) :
 - 1- Rénovation énergétique école de Bernaville
 - 2- Construction de la cantine de Fienvillers (tranche 1)
 - 3- Extension ZAC de la Montignette
 - 4- Remplacement portes Aire d'Accueil des Gens du Voyage
 - 5- Acquisition de matériel informatique pour le scolaire
 - 6- Dotation de lave -vaisselles dans les écoles
- Claude DEFLESSELLE est surpris de ne pas retrouver la demande de subvention relative aux travaux du gymnase et de la piste d'athlétisme de Villers-Bocage, qui sont pourtant inclus dans le DOB 2024.

La Présidente spécifie que les dossiers qualifiés de prioritaires sont mis en avant, sans empêcher le développement des projets mentionnés dans le Document d'Orientations Budgétaire 2024. La soumission de la demande de subvention interviendra en fin d'année.

De plus, après avoir examiné les bâtiments appartenant à la communauté, tels que le gymnase de Bernaville et Villers-Bocage, la Présidente juge prioritaire de réparer les équipements existants plutôt que d'en ajouter de nouveaux.

- Patrick BLOCKLET ajoute que le plateau sportif nécessitera l'intervention d'un assistant à maîtrise d'ouvrage de la part de la collectivité. L'étude inclura la présentation d'un devis au cours de cette année. Pour ce qui est de la réhabilitation des gymnases, il insiste sur la

nécessité d'entreprendre des actions face aux fuites localisées à Villers-Bocage, et de faire appel à une maîtrise d'œuvre pour Bernaville.

- Claude DEFLESSELLE rétorque que le gymnase de Villers-Bocage est récent et ne nécessite donc que peu de travaux, à moins que l'entretien n'ait été négligé.

La Présidente le rassure en évoquant l'entretien régulier et l'illustre par le remplacement récent de l'éclairage par des leds.

► FINANCES



8. Engagement d'un quart des dépenses d'investissement au budget principal et aux budgets annexes de la CCTNP pour l'exercice 2024

Considérant la délibération du 15 juillet 2020, portant sur les délégations de l'assemblée communautaire au Bureau communautaire,

Le Conseil communautaire est informé que le Bureau a autorisé à l'unanimité par délibération du 25 janvier 2024, l'engagement du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports afin de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif de l'exercice 2024.

► MARCHES PUBLICS



9. Attribution de la maîtrise d'œuvre d'ouvrages structurants sur le territoire du bassin versant de la Gézaincourtoise et sur les communes de Flesselles et Luchaux

Vu la décision de la CAO en séance le 8 février 2024 ;

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre d'ouvrages structurants sur le territoire du bassin versant de la Gézaincourtoise et sur les communes de Flesselles et Luchaux, une procédure adaptée a été publiée le 24 novembre 2023.

4 offres ont été reçues et analysées.

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'attribution de la maîtrise d'œuvre d'ouvrages structurants sur le territoire du bassin versant de la Gézaincourtoise et sur les communes de Flesselles et Luchaux à la Société LATITUDES pour un montant de 28 500 € HT.

10. Approbation de la modification de la nomenclature des familles homogènes de la CCTNP

Considérant la délibération en date du 19 décembre 2019, relative au règlement d'achats internes de la CCTNP et son annexe 1 : Nomenclature des familles homogènes de la CCTNP,

Considérant qu'il n'existe pas de famille permettant l'acquisition ou la location de quad et de véhicule utilitaire tout terrain, 2 familles distinctes sont à créer :

J213 : Quad et Véhicule Utilitaire Tout Terrain

J214 : Location de Quad et Véhicule Utilitaire Tout Terrain

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de la nomenclature des familles homogènes de la CCTNP telle qu'elle est proposée et de l'annexer au Règlement d'achats internes en vigueur.

La Présidente informe l'assemblée que la CCTNP a candidaté au marché public de Somme Patrimoine relatif à l'entretien des espaces verts à la Citadelle de Doullens.

La Communauté de communes est retenue pour les années à venir, et par conséquent, le chantier d'insertion "espaces verts" assurera l'entretien de la Citadelle.

► ASSAINISSEMENT



11. Convention de mandat relative au recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la Commune de Villers-Bocage entre la CCTNP et la Société des Eaux de Picardie.

La Parole est donnée à François DURIEUX, Vice-Président en charge d'assainissement. Celui-ci rappelle que la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie assure la gestion en régie du service public d'assainissement collectif de la Commune de Villers Bocage. La CCTNP a institué une redevance d'assainissement collectif. En application de la réglementation en vigueur, la CCTNP a souhaité que le recouvrement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Villers-Bocage soit effectué sur la même facture que celle du service de distribution publique d'eau potable.

La présente convention a pour objet de fixer les obligations respectives du concessionnaire eau et de la CCTNP concernant le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Villers-Bocage sur le périmètre du service géré par le concessionnaire eau.

Les tâches relatives au recouvrement des redevances d'assainissement collectif incombant au concessionnaire eau en application de la présente convention sont rémunérées, en valeur de base hors taxes au 1er janvier 2023, à raison de 5,60 €HT par abonné et par an.

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la signature de la convention dans le cadre du recouvrement des redevances d'assainissement collectif et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Villers-Bocage entre la CCTNP et la Société des Eaux de Picardie.

- Claude DEFLESSELLE (COISY) rappelle être encore en attente des éléments de réponses, au sujet des données relatives aux Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS). Depuis la séance du conseil du 7 décembre 2023, il exprime à nouveau sa demande d'informations rectifiées face aux données inexacts mentionnées dans ces rapports.

La Présidente a clairement exprimé que les réponses seraient apportées lors d'une prochaine séance, sans toutefois confirmer en conseil de février. Elle souhaite le rassurer sur le relais du mécontentement auprès des services. Elle entend, à juste titre, la réclamation d'obtenir les

informations en séance. Les éléments correctifs seront apportés prochainement. Elle a la confiance absolue qu'Emmanuel LEFEBVRE, le Directeur Général des Services, assurera le suivi nécessaire.

- Claude DEFLESSELLE (COISY) évoque la commission assainissement du 7 novembre 2023 et notamment l'harmonisation des tarifs de facturation à 1.40€ par facture pour l'ensemble du territoire. Il souhaite savoir si cela est toujours à l'ordre du jour et à quelle date ces tarifs seront appliqués.

François DURIEUX lui confirme l'application de ce tarif unique à 1.40€ par facture sur le Territoire Nord Picardie dès le 1er janvier 2024. La délibération sera prochainement présentée à l'assemblée.

12. Convention de mandat relative au recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Flesselles entre la CCTNP et la Société des Eaux de Picardie.

Considérant les statuts de La Communauté de communes Territoire Nord Picardie indiquant la compétence en matière d'assainissement,

Considérant que la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie assure la gestion en régie du service public d'assainissement collectif de la commune de Flesselles. La CCTNP a institué une redevance d'assainissement collectif. En application de la réglementation en vigueur, la CCTNP a souhaité que le recouvrement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Flesselles soit effectué sur la même facture que celle du service de distribution publique d'eau potable.

La présente convention a pour objet de fixer les obligations respectives du concessionnaire eau et de la CCTNP concernant le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Flesselles sur le périmètre du service géré par le concessionnaire eau.

Les tâches relatives au recouvrement des redevances d'assainissement collectif incombant au concessionnaire eau en application de la présente convention sont rémunérées, en valeur de base hors taxes au 1er janvier 2023, à raison de 5,60 €HT par abonné et par an.

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la signature de la convention dans le cadre du recouvrement des redevances d'assainissement collectif et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Flesselles entre la CCTNP et la Société des Eaux de Picardie.

TOURISME



13. Approbation de la convention de partenariat 2024 avec l'association Nord patrimoine pour la gestion et l'animation du moulin de Naours (Stavèle) sur le site de la Cité souterraine de Naours

La convention a pour objet de préciser pour l'année 2024, les modalités financières et de gestion du moulin de Naours (Stavèle) situé sur le site touristique de la Cité souterraine de Naours dans le cadre du partenariat entre l'association Nord Patrimoine et la CCTNP.

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat établie entre la Communauté de communes du territoire Nord Picardie (CCTNP) et l'association Nor Patrimoine prévoyant les modalités financières et de gestion du moulin de Naours (Stavèle) situé sur le site touristique de la Cité souterraine de Naours.

► DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



14. PRESENTATION : Rapport des orientations budgétaires 2024 de la CCTNP

1. PRESENTATION : Rapport des orientations budgétaires 2023 de la CCTNP

Le Document d'Orientations Budgétaires (DOB) est un outil pédagogique qui :

- 1) Améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante ;
- 2) Donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la CCTNP ;
- 3) Regroupe l'engagement pluriannuel, la dette, les emprunts et la gestion du personnel ;



Le rapport d'orientation budgétaire 2024 de la CCTNP est consultable en ligne : https://www.cctnp.fr/telechargements/documents/dob/dob_2024.pdf

La présentation du Rapport des Orientations Budgétaires 2024 est assurée par la Présidente et les Vice-présidents, en fonction de leur domaine de compétence.

► Section Finances / Jacques MASSET, Vice-président en charge des finances

- 1- La dotation globale de fonctionnement ;
- 2- La fiscalité intercommunale ;
- 3- Les autres produits réalisés ;
- 4- L'état de la dette : Budget principal et budgets annexes ;
- 5- Les charges en personnel
- 6- Les dépenses et recettes réelles au budget principal 2023 aux sections de fonctionnement et d'investissement
- 7- Les restes à réaliser reportés sur le budget de l'exercice 2024 ;
- 8- Subventions et contributions ;
- 9- Présentation des sections de fonctionnement et d'investissement des cinq budgets annexes de la CCTNP :
 - Centre aquatique,
 - Cité souterraine,
 - Assainissement,
 - MARPA,
 - Zones d'activités,

- Claude DEFLESSELLE (COISY) souhaite connaître la cause de diminution de la TASCOM.

Jacques MASSET (RAINNEVILLE) ne possède pas les éléments de réponses mais il s'appuiera sur l'expertise de M. Rémy FROISSART, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), pour transmettre les informations.

- Claude DEFLESSELLE (COISY) souhaite savoir ce que sous-entend cette 2ème tranche des chemins de randonnée.

La Présidente précise qu'il s'agit de l'entretien des sentiers déjà existants pour le balisage, la réfection des sols (terrassement ...). Le Département participe à hauteur de 40%.

▶ Volet Ressources Humaines

Laurent CRAMPON, Vice-président en charge du personnel apporte les données relatives aux thématiques suivantes :

- 1- Les faits marquants 2023
- 2- Les dépenses du personnel
- 3- L'effectif au 01/01/2024 : 275 agents
- 4- Le remplacement du système de la gestion du temps
- 5- Le télétravail
- 6- L'agent de prévention
- 7- La Protection Sociale Complémentaire (PSC)

- Claude DEFLESSELLE (COISY) souhaite savoir ce que sous-entend la gestion du temps.

La Présidente précise qu'il s'agit tout simplement de la badgeuse. Le 23 novembre 2023, la société BSA a informé la collectivité de sa liquidation judiciaire au 31 décembre 2023.

La CCTNP a d'ores et déjà identifié un nouveau fournisseur, OCTIME, qui dispose d'une solution en adéquation avec nos exigences.

- Claude DEFLESSELLE (COISY) regrette la mise en application de la badgeuse depuis 2020. Il estime que la confiance contribue à une meilleure gestion du temps des agents.

La Présidente souligne la constance de ses propos, et respecte son point de vue. Elle a tendance à percevoir cet outil non pas comme un manque de confiance mais davantage comme un appui valorisable, sans compter le gain de temps pour établir les paies grâce à l'interface spécifique finances. Depuis le 1er janvier 2024, le suivi des horaires et des congés est à nouveau devenu fastidieux, nécessitant l'utilisation de tableaux de suivi Excell.

- Fanny DELESTRE (DOULLENS) demande si les auxiliaires de vie sont impactées de la même manière.

La Présidente précise que le pointage du service de maintien à domicile est assuré par le prestataire DOMATEL.

- Fanny DELESTRE (DOULLENS) souhaite connaître la participation du Département pour l'aide aux déplacements des auxiliaires de vie.

La Présidente confirme que la collectivité bénéficie d'une dotation supplémentaire dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé avec le département. Cette subvention vise à améliorer les conditions de travail du personnel auxiliaire et à accroître la qualité du suivi. Grâce à l'application du décret SEGUR, la CCTNP va percevoir une augmentation de sa dotation de la part du Département, visant à équilibrer les dépenses salariales.

- Fanny DELESTRE (DOULLENS) demande si un agent est mis à la disposition du CRI, pour les manutentions liées aux spectacles vivants.

La Présidente affirme que l'équipe des services techniques est disponible sur demande du service.

Enfin, Laurent CRAMPON adresse ses sincères félicitations aux agents du pôle RH pour leur dévouement, qui a contribué à tenir les délais malgré le manque de personnel.

La Présidente saisit l'opportunité de remercier chaleureusement l'ensemble des chefs de service, présents ce soir, pour leur engagement et leur travail assidu dans le cas du DOB.

▶ Projet de territoire

Francis PETIT, Vice-président en charge de l'élaboration de cette feuille de route approuvée en juillet 2021, précise que « Le projet de territoire est le fil conducteur pour l'avenir du territoire ».

- 33 actions inscrites et portées ;
- Mise en place d'un rétroplanning reprenant les indicateurs de suivi établi entre les chefs de pôle et les Vice-présidents.

▶ Transition Ecologique

Cette compétence est travaillée de manière mutualisée entre les services de la CCTNP et le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA), et a abouti sur la mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT), présenté lors du Conseil communautaire du 04 mai 2023.

Depuis avril 2023 et jusqu'en 2026, il s'agira désormais de mettre en œuvre les différentes actions inscrites dans le COT. Celles-ci s'articulent autour de plusieurs domaines, parfois transversaux et relèvent de l'ensemble des compétences de la CCTNP telles que par exemple la planification territoriale, le patrimoine de la collectivité, la mobilité, la communication, l'assainissement...

▶ Informatique et communication / La Présidente

- La politique de la cybersécurité
- Mise en place d'un élu référent
- La sauvegarde sécurisée
- La protection des équipements scolaires
- L'identité et la promotion du territoire
- L'intégration de notre futur serveur informatique au sein du DataCenter de Somme Numérique

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

▶ Aménagement du Territoire / François DURIEUX, Vice-président en charge de la planification

- Le Plui et le RLPi du Doullennais ;
- Les modifications de documents d'urbanisme existants ;
- La numérisation des documents d'urbanisme existants pour dépôt sur le Géoportail de l'urbanisme
- L'évaluation des PLUI du Bernavillois et du Bocage-Hallue
- L'instruction des actes d'urbanisme

► **Développement économique et Touristique** / Jean-Michel BOUCHY, Vice-président en charge de l'économie et du tourisme

Les zones d'activités :

- La ZAC de la Montignette à Villers-Bocage ;
- La zone de ROUVAL à Doullens ;
- L'hôtel d'entreprises à Bernaville, constitué de cellules artisanales et d'un pôle tertiaire.

L'office de tourisme :

- Développement d'un « tourisme vert » ;
- Travaux dans les locaux de l'office de tourisme ;
- Restructuration de l'offre de randonnée pédestre
- Actions portées en partenariat avec le PMGA (pass tourisme, etc.) ;

Cité souterraine de Naours :

- Investissements programmés et subventionnés (audioguide et salle de séminaire) ;
- Sécurisation des souterrains ;
- Mise aux normes PMR ;

- Francis PETIT souhaite exprimer son avis sur le volet des aides économiques et propose de mener une réflexion sur l'ajout au DOB d'une commission économie.

► **Environnement-GEMAPI** / Francis PETIT, Vice-président en charge de l'environnement, PCAET et développement durable

- Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion de l'Authie et de ses affluents ;
- Concernant l'élaboration du SAGE de l'Authie ; une validation est prévue en 2024.
- Recensement et identification des zones humides
- Recensement des chemins ruraux sur le territoire ;
- Elaboration du schéma territorial de bornes électriques avec la FDE80 ;
- Suivi du CRTE ;
- Valorisation du fleurissement des communes ;

► **Assainissement** / François DURIEUX, Vice-président en charge de l'assainissement

- Etudes :
 - a. Maitrise d'œuvre pour la mise aux normes du système d'assainissement de Flesselles
 - b. Maitrise d'œuvre pour la mise aux normes du système d'assainissement de Villers-Bocage
 - c. Etude de faisabilité pour la construction d'une station d'épuration pour plusieurs communes (Flesselles, Villers – Bocage et Naours)
 - d. Etude diagnostic Bernaville
- Installation de système de mesures ;
- Travaux importants sur les STEP de Beauval, Luchoux
- Finalisation du projet de la STEP Naours pour envisager le lancement des travaux de ce futur système d'assainissement ;
- Acquisitions de matériels.

- Séverine MARSILLE (FLESSELLES) exprime son inquiétude quant à la station d'épuration de Flesselles. Les études prennent trop de temps. La commune se retrouve avec une station défaillante et des permis de construire en attente. M. Le Maire fait face à plusieurs contentieux. La commune attend de la CCTNP qu'elle agisse et lève les blocages concernant ce dossier.

François DURIEUX confirme que les études sont une procédure impérative et requise par la Préfecture. L'étude des réseaux pose un problème comme pour 82 communes de la Somme en non-conformité. Ces études sont une condition préalable à tout démarrage, de plus, aucune subvention ne sera versée sans elles. La maîtrise d'œuvre va être lancée pour la STEP de Flesselles.

La Présidente entend et comprend le mécontentement. Cependant, elle précise que la CCTNP se voit également imposer la réglementation de l'Etat. D'autres communes telles que Beauquesne, Doullens et Bernaville sont impactées par la non-conformité.

- LOUETTE Jocelyn, maire de Flesselles, fait part de son incompréhension sur le fait que le projet, apparemment prêt à démarrer en 2014 n'ait pas encore été mis en œuvre.

La Présidente n'étant pas à la gouvernance en 2014, Claude DEFLESSELLE, Président du Bocage-Hallue à l'époque, est invité à s'exprimer sur ce sujet.

- Claude DEFLESSELLE exprime que, bien que le dossier ait été finalisé, il n'a pas été en mesure de le faire approuver par l'Agence de l'Eau. L'attribution de la subvention à la commune était soumise à la condition qu'elle fasse partie d'un EPCI.
Les eaux déconnectées devaient à la base être suffisant et finalement, l'Etat est revenu sur ce principe. Selon lui, l'Etat doit également assumer une partie de la responsabilité, car ce qui était applicable en 2014 ne l'est plus après une décennie.
- Claude DEFLESSELLE (COISY) signale des erreurs au sujet des redevances de l'eau. Il évoque la disparition de la redevance pour pollution de l'eau ainsi que celle pour modernisation des réseaux de collecte au profit d'une redevance sur la consommation d'eau potable (due par les abonnés du service) et de deux redevances basées sur la performance des services d'eau et d'assainissement.

▶ **Aire d'accueil des gens du voyage** / Patrick BLOCKLET, Vice-président en charge des bâtiments.

- Travaux d'aménagement, d'entretien.
- Gestion et planification des trois chantiers d'insertion (Bâtiment, Espaces verts à la citadelle et Horticole) ;

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

▶ **Habitat** / La Présidente

- Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur 3 phases, pour répondre aux enjeux de l'amélioration du parc ancien, sur le périmètre du centre historique de Doullens (dispositif Petites Villes de Demain) et du territoire de la Communauté de communes.

En 2022 : ✓ PHASE 1 – Diagnostic ;

En 2023 : ✓ PHASE 2 – Analyse d'un échantillon de logement ;

 ✓ PHASE 3 – Propositions opérationnelles et territorialisées d'interventions ;

En 2024 : ✓ PHASE 4 – Rédaction des conventions d'opération.

Cette étude, confiée au Cabinet « Villes Vivantes » arrive aujourd'hui au terme de la phase 3 avec la proposition de stratégie(s) opérationnelle(s) et territorialisée(s) d'intervention, au sein desquelles on retrouve :

- ✓ les objectifs sectorisés quantitatifs et qualitatifs proposés pour l'opération,
- ✓ les thèmes d'intervention à développer (énergie, autonomie/adaptabilité, travaux lourds)
- ✓ les scénarios financiers
- ✓ Le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation

La proposition de stratégie(s) a été validée par les membres du Comité de Pilotage le 5 décembre 2023 et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pourrait être mise en œuvre au 2nd semestre de cette année 2024.

► **Voirie** / Patrick BLOCKLET, Vice-président en charge de la voirie

- Programmation des investissements et du fonctionnement de la voirie ;
- Entretien des sentiers de randonnée ;
- Acquisition de matériels, d'engins et de véhicules.

Patrick BLOCKLET revient sur l'épisode neigeux médiatisé sur la commune d'Humbercourt. Il tient à préciser que la CCTNP a signé une convention avec le Département pour le déneigement. Le salage est bien sous la responsabilité du Département.

Avant de passer les lames de déneigement, les routes étaient déjà gelées et additionnées d'une couche de neige. L'intervention des lames sur des routes enneigées mais non préalablement salées empêche une route praticable.

► **Solidarités** / Catherine PENET-CARON, Vice-présidente en charge des solidarités

- Maintien à Domicile ;
 - Poursuite des actions à destination de la valorisation des métiers et du personnel du MAD ;
 - Livraison de repas à domicile ;
 - Les animations du service ;
 - L'EHPAD La MARPA les Nacres à Bernaville ;
 - Acquisition de matériels et d'un véhicule de secours permettant de remédier en partie aux arrêts maladies déposés en raison des pannes des véhicules personnels des auxiliaires de vie sociale (AVS).
- Claire WARUSFEL (Doullens) exprime sa perplexité face au fait que certaines auxiliaires soient capables de prendre un arrêt maladie à cause d'une panne de voiture.

Catherine PENET-CARON reconnaît que la situation peut être surprenante, cependant, elle souligne que son but est d'offrir une solution durable face à une contrainte réelle pour le service.

► **Mobilité** / Laurent CRAMPON Vice-président en charge de la mobilité

- Schéma cyclable départemental ;
- Aménagement des aires de co-voiturage sur le département de la Somme ;

- Création d'une aire de co-voiturage sur la commune de Molliens-au-Bois ;
- Réalisation d'une chaudière entre Villers-Bocage et Rainneville ;
- Le lancement de l'étude pour le plan de mobilité simplifié par le CEREMA et le schéma directeur vélo ;
- Le développement des mobilités douces (chemins piétonniers, aménagement cyclables) ;
- Le développement des solutions de transports à la demande.

LES COMPETENCES FACULTATIVES

► **Lutte contre l'érosion et le ruissellement**/ Francis PETIT, Vice-président en charge de l'environnement, PCAET et développement durable

- Les projets d'investissement ;
- Les projets de fonctionnement.

► **Enfance jeunesse** / Jean-Michel MAGNIER, Vice-président en charge de l'enfance et la jeunesse

- Déploiement de la convention territoriale globale (CTG) ;
- Création d'un poste de chargé(e) de coopération ;
- Mise en œuvre du diagnostic enfance jeunesse ;
- Relais Petite Enfance (RPE) ;
- Financement BAFA / BAFD ;
- Etude de faisabilité pour la délégation de prestation des accueils de loisirs pour les petites et grandes vacances à partir de 2024, en fonction de la décision retenue s'engagera un travail sur un cahier des charges.

► **Scolaire** / Jacques MASSET Vice-président en charge du scolaire

- Etude relative à la prise de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire ;
- Travaux et investissements.

Jacques MASSET annonce la présentation avant l'été de scénarios pour l'éventuelle prise de compétence scolaire. Cependant, il regrette que les communes ne communiquent les chiffres attendus. La CLECT et la conférence des maires seront mobilisées à cet effet

- S'agissant d'une compétence facultative, Séverine MARSILLE (FLESSELLES) souhaite connaître la condition de majorité pour le transfert de compétence.

Jacques MASSET lui précise la nécessité préalable d'une présentation financière en CLECT, puis pour être ensuite proposée à la délibération de l'assemblée communautaire. Les communes devront le voter en séance municipale Ce sujet sera entériné lorsque les délibérations seront concordantes avec les communes membres, dans les conditions majoritaires. A savoir 2/3 au moins des communes membres de l'EPCI représentant plus de la moitié de la population totale de celles -ci, ou par la moitié au moins des communes membres représentant les 2/3 de la population.

Elle tient à rappeler le motif de cet éventuel transfert. Depuis 2017, elle entend certains élus du Bocage Hallue et du Doullennais exprimer leur mécontentement concernant ce double acquittement pour les écoles du Bernavillois.

Lors de son élection en juillet 2020, la Présidente a pris deux engagements : le projet de territoire et la reprise du débat de la compétence pour aboutir à une décision issue de la démocratie.

Elle précise ne pas militer pour cette compétence dans un sens ou un autre, et se rangera à la décision du plus grand nombre. Une fois les votes exprimés, il ne sera plus possible de remettre en question l'iniquité du système fiscal.

Jacques MASSET confirme que ce sont bien ces déséquilibres financiers qui ont fait naître ce projet. Il confirme rester à l'écoute et disponible de toute rencontre sur ce sujet.

► **Culture** / Anne-Sophie DOMONT, Vice-présidente en charge de la culture et de la communication

- Spectacles vivants ;
- Bibliothèques ;
- Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) ;
- Cinéma « Le Tivoli ».

► **Gestion du patrimoine intercommunal** / Patrick BLOCKLET, Vice-président en charge de la voirie

- Travaux à mener à la suite du diagnostic thermique des bâtiments d'une surface >1000 m² ;
Principaux chantiers :
- La réalisation du Relais Petite Enfance (RPE) à Doullens ;
- La poursuite des études pour la réalisation de l'Espace France Services ;
- Entretien du siège de la CCTNP : rénovation de la façade extérieure de l'AGORA ;
- Amélioration de l'accessibilité de l'entrée de la MARPA ;
- Acquisition du terrain et construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Bernaville ;
- Ecole de Fienvillers : la réflexion pour la construction d'une cantine et d'une salle de classe

15. Tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 (DOB)

La Présidente ouvre le débat d'orientations budgétaires 2024 et donne la parole aux membres du Bureau communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2312-1 ;
Considérant la présentation du rapport des orientations budgétaires pour l'exercice 2023, exposé par la Présidente et les Vice-présidents,

Le Conseil communautaire a acté à l'unanimité la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES



- **Gendarmerie de BERNAVILLE**

La Présidente informe avoir reçu l'accord du ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, concernant la construction de la Gendarmerie de Bernaville.

Elle a d'ores et déjà pris attache auprès de M. David QUINT, Directeur de l'AMSOM pour la construction.

- **Compétence de l'instruction des demandes d'enseignes**

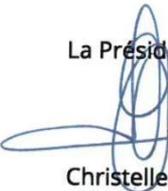
Depuis le 1er janvier 2024, les maires sont devenus compétents en matière de police de publicité, compétence qui sera transférée automatiquement à la CCTNP.

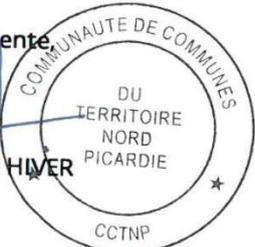
La Présidente estime que les maires sont les plus qualifiés pour signer les demandes de déclaration et d'autorisation préalables aux dispositifs publicitaires sur leur commune, à l'instar des demandes d'autorisation du droit de sols.

Il est ainsi proposé aux maires de pouvoir s'opposer à ce transfert automatique afin de garder la compétence. Si un ou plusieurs maires s'opposent à ce transfert, la Présidente aura ensuite la possibilité de renoncer à ce que le pouvoir de police de la publicité lui soit transféré d'office.

L'assemblée n'a plus de questions.

La séance est levée à 20h16.

La Présidente

Christelle HIVER



La secrétaire de séance

Carole REVILLON